

Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Procès-verbal du Conseil d'école du Vendredi 10 novembre 2023

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Benzoni, M. Foret, Mme Pinguet, Mme Prunier, Mme Rosas,

Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier,

Élus locaux : Monsieur Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Poughon, Mme Blavignac, M. Manneville et Mme Villeneuve,

Enseignants : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Duranthon, M. Coupat, Mme Faucher, M. Llas, Mme Vindiollet, Mme Morizet, Mme Meteier

Excusés :

Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul

Délégués de parents : Mme Duquenoy, M. Debailleux,

Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. Cazalbou,

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1. INTERVENTION DES ELEVES DELEGUES DE CLASSE

Depuis trois ans, lors de la semaine des élections des représentants de parents d'élèves, sont également élus des délégués de classe dans chaque niveau de classes élémentaires (du CP au CM2).

Chaque classe élémentaire organise un temps d'échange pour faire remonter les questions, dysfonctionnements et autres remarques.

Un conseil des délégués est réuni 3 fois par an en présence des directrices de l'école et du temps périscolaire. Des réponses sont apportées aux délégués par les deux directrices. Ils ont pour mission de transmettre à leurs camarades de classe les réponses apportées.

Les délégués de classe de CM1-CM2 ou CE2-CM1 sont invités au 1^{er} et au 3^{ème} conseils d'école pour poser les questions qui ne peuvent trouver réponse auprès des directrices de l'école et des temps périscolaires. Evan et Maëly sont venus les présenter au premier Conseil d'école :

Questions :

- a) Serait-il possible d'enlever les grilles dans la grande cour ? le ballon passe sous le grillage, les grilles sont cassées.

Réponse de la mairie : Pour retirer les grilles, il faut les remplacer par des blocs en béton qui feront la continuité de ceux déjà installés. Ils devraient être mis en place en décembre 2023 si un fournisseur accepte de les fabriquer (plats sur le dessus). Ils permettront alors de pouvoir s'asseoir et de faire une séparation entre la cour goudronnée et la zone végétalisée.

- b) Serait-il possible de mettre un désodorisant automatique en hauteur dans les toilettes du préau ?

Réponse de la mairie : Il y a un gros problème de conception depuis des années dans ces toilettes. Il faudrait éventuellement installer des événements. Le problème est à l'étude. On peut mettre un système désodorisant en attendant.

- c) Serait-il possible de réparer le goudron fissuré devant le portail en bois ? (les roues des vélos se bloquent, les enfants et adultes peuvent tomber).

Réponse de la mairie : De lourds travaux sont engagés autour de l'école et ils prendront fin en 2025. Les fissures du goudron seront traitées une fois les travaux terminés (assainissement, sens de circulation, parking...). La mairie peut faire remplir les espaces de cailloux pour limiter les chutes.

2. RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre : une liste sans union s'est présentée.

Les résultats sont les suivants : 250 électeurs, 171 votants, 157 suffrages exprimés et 14 bulletins blancs ou nuls.

Soit un taux de participation de 68,40%.

Les sept parents qui se sont présentés sont titulaires : Mme Benzoni, M. Debailleux, Mme Duquenoy, M. Foret, Mme Pinguet, Mme Prunier, Mme Rosas.

Il n'y a pas de parents suppléants.

3. RENTREE 2023

3. 1. Effectifs et équipe éducative

3. 1. 1 Elèves

Il y a 162 élèves (autant qu'en septembre 2022) répartis en 7 classes :

PS Mme Morizet Mme Meteier	MS-GS Mme Vindiollet		GS Mme Llas M. Coupat	CP-CE1 Mme Blanc		CE1-CE2 Mme Faucher		CE2-CM1 Mme Duranthon		CM1-CM2 Mme Barraud	
25	23		20	23		23		24		24	
	18 MS	5 GS		16 CP	7 CE1	17 CE1	6 CE2	13CE2	11CM1	5 CM1	19CM2

Soit un effectif en moyenne de 23 élèves par classe.

M. Foret ; RPE, demande comment se fait la répartition des classes. Mme Morizet répond que cette question a été traitée lors d'un précédent conseil d'école et qu'elle transmettra la date de ce conseil d'école (04 mars 2022) pour que les parents puissent lire le compte-rendu. Les comptes-rendus des conseils d'école passés sont consultables sur le site de la mairie de Chauriat.

3. 1. 2 Enseignants

Mme Llas est complétée par M. Coupat en classe de GS.

Mme Meteier est présente le mercredi et le vendredi sur la classe de Mme Morizet durant son temps de service réservé à la direction.

3. 1. 3 ATSEMS, intervenant en sport, emploi civique

- Classe de Mme Morizet : Mme Elisabeth Carré
- Classe de Mme Vindiollet : Mme Christèle Vernière et Mme Corinne Aussize
- Classe de Mme Llas/ M. Coupat : Mme Claire Da Silva, Mme Jocelyne Delpuech

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les conditions d'accueil proposées aux élèves de maternelle. Chaque classe bénéficie de la présence d'une ATSEM toute la journée (PS et MS-GS) ou la demi-journée (GS).

Bernard Crespo met en œuvre le programme d'activités physiques dans toutes les classes de l'école, soit un total de six heures hebdomadaires. Les séances sont proposées en co-intervention avec les enseignants de l'école qui interviennent en appui de l'animateur sportif.

Nous remercions la mairie qui finance les heures d'intervention et M. Dildarian, président du club de basket, qui met à disposition son éducateur sportif.

Cette année, l'équipe enseignante ne dispose pas de la présence d'un jeune en emploi civique car aucune candidature n'a été déposée en mairie ou à l'école.

3. 2. Le jour de la rentrée

Le jour de la rentrée, les enseignants ont accueilli les élèves à des horaires échelonnés pour répondre à une demande des représentants de parents d'élèves faite lors du 1^{er} conseil d'école de l'année dernière.

4. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental. Quelques précisions ont été apportées cette année.

Les précisions sont :

ARTICLE I : PROCEDURE D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

1-1. Inscription

Pour inscrire leur enfant à l'école, les parents devront se rendre en mairie pour remplir une demande d'attestation de domicile. Celle-ci sera à présenter à la directrice lors de l'inscription. La mairie aura un premier contact avec les familles pour prendre les coordonnées des élèves et de leurs représentants légaux.

ARTICLE III : VIE SCOLAIRE

3-3. Attitudes et comportements scolaires

Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Si le comportement concerne le temps de classe, il peut être envoyé dans une autre classe.

Si des difficultés persistent, un élève peut être amené à rencontrer la directrice de l'école dans son bureau. Une rencontre entre la directrice, l'enseignant et la famille concernée peut être proposée.

Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, la directrice d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement.

Ce changement s'appuie sur un décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale. Ce décret précise par ailleurs : « Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. ».

3-6 Collation lors des récréations

Dans le cadre des deux services de cantine mis en place depuis septembre 2021, **une collation (fruit, compote ou barre céréalière) peut être apportée si nécessaire sur la récréation du matin les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes mangeant au 2^{ème} service : les classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2. Le mercredi, un seul service de cantine est proposé. Les goûters sont donc interdits ce jour-là.**

Le conseil d'école est donc consulté pour le vote du règlement intérieur pour l'année 2023-2024. Celui-ci est adopté.

Il sera affiché à l'entrée de l'école et diffusé aux familles. Celles-ci devront attester en avoir pris connaissance.

5. PROJET D'ECOLE

Le dernier projet d'école établi pour la période 2020-2023 a pris fin. Un nouveau projet va être écrit par l'équipe enseignante. Il sera présenté au 2^{ème} conseil d'école. Il devra être validé par l'Inspecteur de circonscription. Il s'appuiera sur les résultats des évaluations nationales de CP, CE1 et CM1.

Dans le projet d'école, seront détaillées les aides aux élèves en difficulté.

L'organisation des aides spécialisées pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires sont les suivantes :

- **PPRE** Programme Personnalisé de Réussite Educative (programme qui coordonne les actions mises en place à l'école et à l'extérieur pour la prise en charge des difficultés)
- **APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires (les enseignantes prennent en charge des petits groupes d'élèves)
- **PAP** : Plan d'Accompagnement Personnalisé (s'appuie sur des bilans médicaux mettant en avant des difficultés d'apprentissage, il est rédigé en partie par le médecin scolaire)
- **RASED** : réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté. Les enseignantes, après accord des parents, sollicitent l'équipe du RASED pour une prise en charge individuelle, en petit groupe ou une co-intervention en classe. Celui-ci est composé d'une psychologue scolaire et de deux enseignants spécialisés.

6. LE PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL) ET LES TEMPS PERISCOLAIRES

La parole est donnée à l'équipe municipale pour présenter le PEDT et les temps périscolaires.

6.1 PEDT

Le PEDT est un document rédigé par la mairie, le PEDT en cours est valable jusqu'en 2026. C'est un projet coopératif local qui assure la continuité entre les temps scolaires et périscolaires. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an. Il y aura un premier bilan en décembre puis une réunion en juin. Le projet sera transmis aux nouveaux représentants de parents d'élèves élus.

Un nouveau projet sera mis en place en lien avec la loi EGalim sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec le SBA et Billom Communauté. L'école est associée et Mme Morizet sera présente au comité de pilotage.

Le PEDT coordonne les activités périscolaires.

6. 4 Activités périscolaires

Les activités périscolaires sont proposées gratuitement sur le temps de midi et de 15h30 à 16h30. 13 activités (cirque, multisport, théâtre, échecs, musique, poterie, aide aux devoirs, étude surveillée...) ont été proposées aux élèves sur le premier cycle (un cycle correspond aux semaines entre deux périodes de vacances scolaires). Mme Blavignac rappelle qu'il est important que les enfants choisissent les activités auxquelles ils participent. Ces dernières ne doivent pas leur être imposées.

Des séances d'aide aux devoirs peuvent être proposées cette année le vendredi de 15h30 à 16h30.

- A partir de janvier 2024, il y aura deux activités nouvelles (la relaxation sonore de 15h30 à 16h30 et le brain ball qui consiste en la manipulation d'objets en suivant un rythme musical)
- Une séance par classe de visionnage de courts métrages avec l'association « Plein la bobine » sera reconduite.

Les TAP ont un coût de 25000€ pour la commune. Mme Prunier, RPE fait remarquer que pour la poterie les élèves ne bénéficient en réalité que de deux séances sur le cycle. Mme Blavignac précise que cette réduction du nombre de séances est liée aux effectifs imposés par les intervenants. En poterie, les groupes d'élèves accueillis sont constitués de 8 élèves. Le manque d'activités calmes sur le temps de midi est mis en avant par les RPE. La mairie précise que c'est lié à l'indisponibilité des intervenants sur ce temps.

Monsieur le Maire ajoute que la découverte d'activités en TAP conduit des élèves à les continuer dans les associations.

En pièce jointe, tableau des activités périscolaires proposées en 1^{er} et 2^{ème} cycles (TAP et garderie animée)

6.3 Garderie

Questions des parents d'élèves :

[Peut-on envisager la possibilité de prendre en compte les chèques CESU pour le règlement de la garderie.:](#)

Réponse de la mairie : Ce serait possible mais la mairie devrait payer 12% sur le montant encaissé. La mairie ne s'y oppose pas mais cela dépend du nombre de familles concernées. La mairie propose aux RPE de sonder les familles pour connaître le nombre de parents intéressés.

[Est-il possible de mettre en place une tarification graduelle pour la garderie, en fonction de si on laisse ses enfants 30min, 1h ou 1h30 ?](#)

Réponse de la mairie : Il existe déjà différents tarifs. Cela est complexe à gérer sur le plan comptable. Il faudrait une personne affectée au pointage, ce qui n'est pas envisageable. La mairie n'est donc pas favorable à cette demande d'autant plus que les effectifs ne cessent d'augmenter.

[Peut-on envisager la possibilité de ne pas compter les jours où les enfants ne vont pas à la garderie ?](#)

Réponse de la mairie : C'est aux parents de calculer ce qui est le plus avantageux pour eux (forfait annuel ou pas). Mme Poughon rappelle que les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec la mairie en cas de difficultés financières.

6.4. Autre :

Question des parents d'élèves :

[Peut-on envisager la mise en place d'une navette pour les élèves de Chas ?](#)

Réponse de la mairie : C'est le département qui est en charge du transport scolaire. Les élus de Chas précisent que 4 enfants de Chas seraient éventuellement intéressés pour une navette. Mais il faudrait qu'ils prennent tous la navette à la même heure. En attendant, les parents de Chas peuvent essayer de s'arranger entre eux et emmener plusieurs enfants dans une même voiture. Un projet est à l'étude.

La mairie de Chas aménage une voie piétonne sécurisée pour se rendre à l'école de Chauriat à pied. Un ralentisseur sera mis en place à l'entrée de la commune en provenance de Chauriat.

7. LES RYTHMES SCOLAIRES

Question des parents d'élèves :

[Questionnement sur le rythme scolaire du mercredi pour alléger le rythme et diminuer la fatigue des élèves, notamment en maternelle, avec 3 propositions \(passage à 4 jours si cela est décidé pour Clermont Ferrand, libération d'un mercredi par mois ou modification des horaires pour finir plus tôt, à 11h45 par exemple\) :](#)

Réponse de la mairie : Les 4 jours et demi ont été adoptés l'année dernière et ce pour 3 ans. La mairie n'est pas favorable aux deux autres propositions.

La première proposition des RPE est le rythme scolaire à 4 jours.

Mme Morizet précise à titre informatif qu'un vote a eu lieu lors du conseil d'école du 3 mars 2023.

Il y avait 22 votants :

- 12 se sont prononcés en faveur d'un rythme à 4 jours, soit 54% des votants
- 6 se sont prononcés en faveur d'un rythme à 4 jours et demi, soit 28% des votants
- 4 votants se sont abstenus, soit 18% des votants.

L'instance du conseil d'école était alors favorable à un retour au rythme scolaire à 4 jours. Mais Monsieur le Maire refusait ce changement.

En ce qui concerne le vote : Monsieur le Maire précise que le vote aurait dû se faire par corps et non individuellement (corps des enseignants, corps des représentants de parents d'élèves, corps municipal et DDEN). En effet, les enseignants étant au nombre de 10 et les élus de Chauriat au nombre de 2, le résultat du vote n'est pas représentatif de la réalité. En cas de désaccord, le Maire est seul décisionnaire.

De plus, pour être complet sur le sujet il faut ajouter qu'un sondage avait été réalisé l'an dernier : les représentants de parents d'élèves avaient envoyé un sondage aux parents dans les cahiers et par mail. Il y a eu 103 votants : 48% des parents favorables aux 4 jours et 52 % des parents favorables aux 4 jours et demi.

Mme Morizet rappelle à Monsieur le Maire que lors d'une réunion en présence de M. Champigneul, inspecteur de circonscription, les règles du vote ont été rappelées. Une voix est donnée pour chacun des membres du conseil d'école :

- la directrice d'école,
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- un membre du RASED choisi par le conseil des Maîtres,
- le Maire, ou son représentant,
- un conseiller municipal,
- les représentants de parents titulaires ou leurs suppléants en leur absence
- un Délégué Départemental de l'Education Nationale

Le vote par corps demandé par Monsieur le Maire n'est pas valide en conseil d'école.

La seconde proposition est la libération d'un mercredi par mois.

Mme Morizet rappelle les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré : les élèves bénéficient de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines. Si les 3h30 du mercredi sont retirées une fois par mois, il faut les rattraper à un autre moment. L'équipe enseignante n'est pas favorable à un tel changement.

La troisième proposition : réduire la matinée du mercredi en finissant à 11h45.

L'équipe enseignante n'est pas favorable à cette demande qui aurait pour conséquence de rallonger les après-midis. Les matinées sont plus propices aux apprentissages.

Mme Villeneuve pensait que cette question concernait plutôt les élèves de maternelle.

Mme Morizet informe qu'il n'est pas possible de proposer des rythmes différents aux élèves de maternelle et d'élémentaire. En effet, très souvent, la répartition des élèves impose d'avoir une classe enfantine (avec des élèves de GS et de CP). Il est impossible de proposer des horaires différents au sein d'une même classe.

Les RPE demandent s'il est possible de connaître les arguments de la mairie qui justifient le choix d'un rythme à 4 jours et demi. Monsieur le Maire déplore le fait que ce sujet soit régulièrement mis à l'ordre du jour des conseils d'école car cela induit une mauvaise ambiance.

Mme Benzoni, RPE, précise que lorsque Mme Morizet a reçu les RPE en début d'année scolaire, cette dernière les a informés que la mairie de Chauriat n'était pas favorable à un changement de rythme et qu'elle se questionnait sur l'utilité de remettre ce sujet à l'ordre du jour du conseil d'école. Ce sont les RPE qui ont souhaité, à nouveau, échanger à ce sujet.

Monsieur le Maire souhaite inviter les représentants de parents d'élèves en mairie.

Mme Morizet demande si cette question peut être posée au conseil municipal. M. Manneville ajoute qu'il est possible de consulter le conseil municipal à ce sujet pour connaître l'avis de l'ensemble des élus.

8. BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Au 31 août 2023, il restait 3952,29 euros sur le compte de la coopérative scolaire.

La mairie a fait une subvention à la coopérative scolaire de 2200 euros. Les enseignants remercient la municipalité.

La coopérative scolaire a servi sur l'année 2022-2023 :

- à financer en partie le bal traditionnel
- à financer les interventions de Denis Cibien du service Pays d'art et d'histoire de Billom Communauté
- à renouveler les BD de la bibliothèque avec l'achat d'une quinzaine de BD
- à financer les abonnements de classe pour un magazine jeunesse
- à participer au prix littéraire des Incorruptibles en achetant les séries de livres
- à acheter du matériel pédagogique pour les classes maternelles (ateliers de lettres Asco et Celda)
- à financer les sorties « Ecole et Cinéma » et « Cinématernelle » et les sorties scolaires de fin d'année à Chadieu pour les maternelles, au château de la Bâtisse pour les élèves de GS-CP et CE1-CE2

9. SECURITE DANS L'ECOLE ET AUX ABORDS DE L'ECOLE

Toute personne extérieure à l'école ne pénètre pas dans l'enceinte scolaire en raison du plan Vigipirate.

Plusieurs exercices doivent avoir lieu afin d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas de situation d'urgence : exercices incendie, exercice de mise à l'abri par confinement.

Depuis la rentrée, nous avons réalisé :

- Un exercice incendie le mercredi 27 septembre qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.
- Un exercice « mise à l'abri par confinement » sera organisé sur la période novembre-décembre.

Le PPMS (**Plan Particulier de Mise en Sûreté**) de l'école a été réactualisé et transmis ce jour à Monsieur le Maire.

Question de l'équipe enseignante : La demande de rehaussement de la clôture rue Chantemerle a-t-elle été étudiée par le conseil municipal ?

Cette demande est réitérée pour garantir la sécurité des élèves de l'école. L'intrusion doit être empêchée et le départ d'un élève passant par-dessus la barrière doit également être freiné.

Comme l'avait précisé M. Manneville, élu de la commune de Chas, lors du 1^{er} conseil d'école de l'année dernière, l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement (ONSA) précise qu'une barrière à 1m 80 est recommandée dans les écoles. La fiche de prévention de l'ONSA est transmise aux membres du conseil d'école pour information. Cela n'a pas été étudié par la mairie pour l'instant.

Les parents élus précisent que la présence d'un haut portail à côté d'une barrière basse n'a pas d'utilité. La sécurité des enfants est importante. La mairie explique que cela coûte très cher. Il y a des priorités à respecter (ventilateurs par exemple).

Le maire invitera les parents d'élèves avec la commission école pour discuter de leurs demandes.

Si la clôture devient une priorité, par rapport aux constats du conseil d'école, les travaux seront faits en interne.

Question des parents d'élèves :

[Peut-on réfléchir aux difficultés de stationnement et de circulation les matins devant l'école ?](#)

Question non posée. Elle sera traitée lors du deuxième conseil d'école.

10. ACHATS, TRAVAUX, AMENAGEMENTS INTERIEURS ET EXTERIEURS DE L'ECOLE

10. 1 Achats et renouvellement des manuels scolaires, du matériel informatique :

L'équipe enseignante remercie la mairie qui alloue un budget de 500 euros pour le renouvellement des manuels.

Cette année, les manuels de français et de mathématiques de CM2 ont été renouvelés :

- Manuels d'histoire-géographie en CM1 (Classe de Mme Duranthon), un manuel pour deux élèves
- Manuels Tandem Maths CM1 et CM2 (classe de Mme Barraud), un manuel pour deux élèves

De plus, le matériel informatique endommagé par la surtension liée à un fort orage en fin d'année scolaire dernière a été réparé ou remplacé : le vidéoprojecteur de la classe de PS et l'ordinateur portable de cette même classe.

L'école a été équipée d'un nouveau photocopieur. Nous remercions la mairie pour ce remplacement.

10. 2. Travaux et nettoyage des cours

10. 3. 1 Travaux

En octobre, Mme Morizet a adressé par mail une liste réactualisée des travaux. Elle a également proposé à la commission école une visite de l'établissement afin de faire le point sur les travaux à mener en priorité.

Mme Charpentier, DDEN et un représentant de parents d'élèves sont invités à prendre part à cette visite afin que l'ensemble des membres du Conseil d'école soit présent.

Mme Morizet propose les 3 dates retenues : Lundi 13/11, Jeudi 23/11 ou Lundi 27/11 à 17h15.

10. 3. 2 Nettoyage des cours de récréation

Le nettoyage des cours est a été réalisé durant les vacances. Nous remercions la mairie.

La cour des maternelles est envahie par les feuilles en automne. Serait-il possible de répéter le nettoyage très régulièrement durant la période automnale ? Les platanes sont très appréciés pour l'ombre qu'ils offrent en été. Mais à cette période, les feuilles sont très nombreuses.

10. 3. 3 Aménagement de la grande cour de récréation

Lors de l'année 2021-2022, les délégués des classes ont initié un projet « cour de récréation » dans la cour des CE2-CM1-CM2.

Le report des achats prévus initialement devait se faire en 2023.

Question de l'équipe enseignante : la boîte à livres va-t-elle être installée dans la cour en cette fin d'année 2023 ?

La boîte à livres est toujours d'actualité mais la mairie n'a pas de date à proposer.

11. SORTIES ET PROJETS ENVISAGES :

➤ Piscine :

Le cycle des CP-CE1 et CE1-CE2 va prendre fin dans deux semaines.

Nous remercions la mairie qui finance les entrées à la piscine, les parents d'élèves qui ont passé l'agrément natation.

Le cycle piscine des élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 aura lieu du 29/04 au 23/06/2024

Un cycle « aisance aquatique » aura lieu pour les MS-GS et GS du 24/06 au 5/07/2024 : 8 séances sur deux semaines.

➤ **Prix des Incorruptibles** : Tous les élèves auront la possibilité de participer au prix des Incorruptibles. En maternelle, la lecture et le vote se feront en classe. Pour les élèves d'élémentaire, les élèves pourront s'ils le souhaitent participer en empruntant les livres à la bibliothèque de l'école.

➤ **Sorties à la bibliothèque de Chauriat** : les élèves de maternelle, de CP-CE1 et de CE1-CE2 se rendront à nouveau à la bibliothèque de Chauriat. Béatrice Berthet qui en est en charge proposera aux classes des activités en lien avec la littérature et un prêt de livres.

Les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 bénéficieront également de lectures sur le thème des animaux fantastiques proposées par Billom communauté par Juliette Malfray de la compagnie « Auteurs de flammes » et d'un atelier d'écriture.

➤ **L'Exposition « lutte contre le harcèlement »** a été demandée par Mme Poughon auprès du conseil départemental. Les élèves de CE2-CM1-CM2 se rendront à la mairie du 11 au 18 janvier 2024 pour être sensibilisés sur ce sujet.

➤ **Education au développement durable :**

- Depuis la rentrée, les élèves de maternelle se rendent au parc de Chauriat dans le cadre de « **l'école du dehors** ». Ils bénéficient de temps d'apprentissage en extérieur en s'appuyant sur la nature environnante.

- Les Classes de MS-GS, GS et CP-CE1 ont bénéficié **d'animations avec Solène ARSEGUEL du SBA (syndicat du bois de l'aumône)**. Les thèmes abordés étaient : tri des déchets, petites bêtes du composteur, réalisation d'éponges (pour les CP-CE1)

- Un projet de **plantations d'arbres** avec Mission haies – Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes pour les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2 est prévu pour les mois de janvier-février.

- A partir de la semaine du 13 novembre, les 3 classes maternelles participeront à **l'édition d'automne 2023 des défis proposés par l'association MPP (ma petite planète)**. Cette participation a pour but de sensibiliser les élèves à l'écologie en réalisant des petits défis.

➤ **Chœur en classe** : les classes de CP-CE1 et de CE2-CM1 de Mme Blanc et Mme Duranthon participeront pour la deuxième année consécutive à un concert à la maison de la culture en fin d'année scolaire. Durant l'année, les élèves s'entraîneront à chanter en classe avec leur enseignante.

➤ Le vendredi 09/02/2024, après l'école, les élèves seront invités à participer à un **bal traditionnel** à la salle des fêtes en présence du groupe de musique traditionnelle chauriatois, la Goignade. En amont, auront lieu des séances d'apprentissage des danses. Cette année, l'équipe souhaite proposer des bals mélangeant élèves de maternelles et d'élémentaires.

➤ La mise en place **d'un projet artistique pour les classes de PS et MS-GS** avec l'intervention de l'artiste, Elise Gabriel 10 heures dans chaque classe. Les deux classes se rendront également à Clermont au centre d'initiation à l'art **Mille formes** deux fois dans l'année. Le Ministère de la culture et la DRAC financent le projet à hauteur de 1300€ et le transport des sorties à Clermont sera pris en charge par la mairie de Chauriat à hauteur de 371€.

12. **PHOTO DE CLASSE**

La photo de classe a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023. La pochette est vendue au prix de 14 euros. Les parents d'élèves ont la possibilité d'acheter les photos sur le site sécurisé Pixli.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme Morizet a levé la séance à 20H.

Présidente du conseil : Mme Morizet

Secrétaire de séance : Mme Blanc

Compte-rendu relu par

- Mme Benzoni (représentante de parents d'élèves)
- Mme Poughon, élue municipale responsable de la commission école.